MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

par la soussignée, Danièle Tremblay, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité

- QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le chemin Étienne-Tremblay, Les Éboulements, sur le lot 6 533 302 du cadastre du Québec.
- QUE cette dérogation mineure portant le numéro DM149-2023 consiste à :
 - a) Autoriser la construction d'un garage en cour avant, annexé à la résidence, avec une marge de recul avant de 14,70 mètres pour la résidence principale plutôt que 15 mètres, tel qu'exigé par l'article 5.2.1 « Normes relatives aux garages en cour avant » du chapitre 5 « Normes relatives aux constructions et aménagements accessoires »;

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante dtremblay@leseboulements.com au plus tard le 2 juin 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 5 juin 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 19^e jour de mai 2023.

DANIÈLE TREMBLAY

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim